



**DELIBERATION n° 83 - 2017**  
**En date du 13 Décembre 2017**  
**Portant sur la création d'un budget annexe 2017**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 13 Décembre 2017 à 20H00 selon convocation en date du 29 Novembre 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mr Patrice PAYRAT étant désigné secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle Adjoints.

Mmes DUVAL Patricia, CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, SANCHEZ Marie Hélène, LACORRE Séverine, BASSALER Virginie Conseillères Municipales

Mrs VENDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, GAILLARD André, PAGE Stéphane Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné procuration :**

TOUCAS Hélène pouvoir à Philippe HENRY

THIBEAUD-GUILLON Claude pouvoir à André GAILLARD

SIMON Patrick pouvoir à Stéphane PAGE

**Absent excusé :**

M. Alain MORELON

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

Après avoir donné les motivations qui ont conduit à la création de ce budget annexe ainsi que les conclusions de la commission des finances qui l'a examiné, Le budget annexe 2017 se présente comme suit:

- En section de fonctionnement : à hauteur 25 300 €
- À hauteur de 26 000 € pour la section d'investissement.

Mr le Maire propose de soumettre au vote le budget par section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la section fonctionnement du budget annexe 2017 qui s'équilibre en dépenses et en en recettes comme suit :

**Section de Fonctionnement**

PRESENTATION PAR CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	15 300.00	
Charges financières	4 000.00	
Virement à la section d'investissement	6 000.00	
Produits de services du domaine		25 300.00
<b>TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>25 300.00</b>	<b>25 300.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la section investissement du budget annexe 2017 qui s'équilibre en dépenses et en en recettes comme suit :

**Section d'Investissement**

PRESENTATION PAR CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Total des dépenses financières	26 000.00	
Total des recettes financières		20 000.00
Virement de la section de fonctionnement		6 000.00

TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES	26 000.00	26 000.00
--------------------------------	-----------	-----------

Fait à Saint-Just-le-Martel  
Le 13 Décembre 2017  
Le Maire,

  
Joël GARESTIER

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publié le .....

Transmis en préfecture le

